



Notes dans la perspective du CoC du mercredi 16 novembre 2016

Je ne reprends pas aujourd'hui nos contestations que vous connaissez des invariants pour gagner du temps ... ce qui ne veut pas dire que nous y renonçons.

Je viens directement à cet ensemble de documents pour dire que 3 choses nous ont frappées :

- Il y a re –dites fréquentes de l'un à l'autre de ces documents, mais que ce ne sont pas toujours des « strictes » re-dites. Du coup, on ne sait pas très bien où et quand est la bonne affirmation ou la bonne présentation des choses. Exemple relevé en cours de réunion : y a-t-il, comme représenté dans le document remis en séance par la DU, un petit bâtiment « dans » Lelong, lequel ne figure pas dans les documents à voter en Conseil d'arrondissement et de Paris.
- Que cet ensemble de document est extrêmement important, structurant dirais-je même, puisqu'il ouvre une nouvelle étape, avec la création de la ZAC et la concession d'aménagement.
- Et que donc la « concertation » lié à l'élaboration de ce document est ridiculement courte. En effet, on nous transmet le 10 novembre une liasse de document qui est indiquée comme « finale » et qui doit être votée en Conseil d'arrondissement puis de Paris les 28 novembre puis 12, 13 ou 14 décembre.

CETTE ETAPE EST VERITABLEMENT UN DENI DE CONCERTATION, je veux le dire très clairement au nom de notre association et, pour illustrer mon propos, donner 3 illustrations :

1. Dans le projet de *délibération 2016 DU 192* (doc. 1), il est fait état des seulement 15 contributions écrites auxquelles il est longuement répondu dans l'annexe 1 relative au *bilan de la mise à disposition du public* (doc. 3). Quinze contributions ! Et l'on ose parler de concertation «exemplaire et innovante»!
Alors que c'est 5 ou 6 fois moins d'espace qu'il est donné pour évoquer la réunion du 26/09 qui réunissait + de 50 personnes et qui a entendu une vingtaine d'interventions dont 2 es qualité d'AssoQSVP (dont 1 exemplaire papier a été remis à Ville ouverte) qui représente 350 riverains. Et sans qu'un compte rendu formel n'ait même été élaboré, sans erreur de ma part.
2. Concernant la poursuite de la concertation, avec l'aménageur, celle-ci est évoquée de telle façon que cela donne une très mauvaise impression de la façon dont elle pourrait (ou pas) se dérouler :
 - Dans l'annexe 1-a de *dossier de création de la ZCA* (doc. 4) , en seulement 3 lignes (bas de page 18),
 - Dans l'annexe de *concession d'aménagement* (doc. 17), en 1/2 ligne (en haut de page 7), puis certes en 1 page et demi (page 10 et 11) mais qui parle beaucoup plus de *communication* que de *concertation* et lorsque l'on parle de *concertation* l'on comprend bien qu'il s'agit d'allumer des contrefeux à ce que notre association dit depuis 2 ou 3 ans,
 - Sans évoquer la composition et donc notre participation au *Comité de Pilotage* et aux concours. d'architectes auxquels il nous a été à plusieurs reprises indiqué que nous serions partie prenante
3. Et, pour être très concret, je souhaite évoquer 2 exemples pour montrer la confusion entretenue et donc la difficulté de savoir quelles sont les obligations de l'Aménageur entre ce qui se disait "du temps" de Y. Beltrando et ce qui transparait de ces documents avec les contradictions évoquées :



- Le bâtiment Lepage qui est aujourd'hui en retrait et en R+ 4 avec une voute de passage, qui devait être à peu près identique (toujours en retrait et avec 1 étage de plus) est désormais évoqué en R+6 sans retrait, en R+6 + attique et en R+7 ... avec et sans retrait.
Nous avons beaucoup de mal à comprendre ... et l'Autorité Environnementale aussi puisqu'elle a demandée des précisions, apportée de façon très précises dans *le mémoire de réponse* (doc.8).
- Et le bâtiment Lelong
A propos de ces 2 bâtiments, il est écrit, de façon assez stupéfiante que, je cite :
 - *Le nouveau passage public permettra de percevoir en fond de perspective, le bâtiment Lelong et sa surélévation.* « Permettra », on veut donner l'impression que c'est un plus !
 - *Le bâtiment Lelong restera peu perceptible, car masqué par les constructions et arbres du premier plan . C'est prêter beaucoup de capacité de masquage aux quelques arbres du 45/49 rue Boissonade, surtout l'hiver quand il n'y a plus de feuilles et, au bâtiment Lepage ... rehaussé !*

Enfin, et avant d'achever avec une petite *liste à la Prévert*, je veux souligner la très grand ambiguïté sur le parking souterrain, dont il est dit, en une demi-ligne dans la concession d'aménagement (doc 17, page 6) qu'il faudra *étudier la création de places de stationnement*. Il était clairement convenu qu'il en fallait 1, sous le bâtiment Denfert et restait seulement à déterminer pour combien de places. Cette ambiguïté doit être levée !

Et, pour achever, et non conclure, car c'est juste impossible, je voudrai relever :

- Dans *l'étude d'impact*, les effets permanents négatifs (déplacement, stationnement, augmentation de la pollution). Pour cet eco quartier, comme nous le disions le 26/09, cet « *ilot de pureté* », cela met en évidence que l'éco sera dans le périmètre du site, mais au détriment du voisinage.
- Dans *l'étude d'impact*, la demande de l'Autorité Environnementale de meilleures et complémentaires mesures sur la pollution des sols et les problématiques d'amiante
- Que dans *l'avis de l'Autorité Environnementale* il est fait état de 650 logements et non de 600, comme partout ailleurs
- Qu'au travers de *l'avis de l'Autorité Environnementale* l'on perçoit que le risque sur les mouvements de terrain lié aux carrières semble insuffisamment traité.
- De nombreux points relatifs à la pollution, faune et flore, qualité de l'air et amiante qui nécessite encore de nombreuses mesures en accord avec l'ARS

Bref, rédigé sans concertation spécifique, ces documents nous semblent présenter de nombreuses insuffisances par rapport à l'état précédent de la concertation, des contradictions « internes » et de grandes lacunes sur la façon de la concertation devrait se poursuivre.

PS : Pouvez-vous nous dire comment a été sélectionné l'Aménageur (SPLA Batignoles Aménagement)